

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES.

AVIS IMPORTANT
L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de la Bourse, 12. — Laffite-Havas, 8, place de la Bourse.
L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES. Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, qui doivent encore, sont invités à nous en faire parvenir le montant dans nos bureaux. Il sera fait traite sur les retardataires dans la seconde quinzaine de décembre. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Cahors, 11 décembre 1861.

BULLETIN

Dans la séance du 5, la politique du gouvernement italien a été fortement défendue, sur tous les points par M. Boncompagni. Dans la question de Rome, dit-il, le ministère a suivi la voie que le Parlement lui avait tracée; il n'était pas possible de songer à agir autrement que d'accord avec la France. Tant que Venise restera au pouvoir de l'Autriche, l'Italie sera toujours en guerre. On ne saurait acquiescer Rome sans avoir Venise, et la première œuvre de l'Italie sera d'aller à Venise, quand elle aura une armée de 300,000 hommes.

Après ce discours, le ministère a été attaqué par deux orateurs de la gauche sur la question intérieure.

M. le baron Ricasoli a répondu que les conseils donnés dans cette discussion, avaient déjà été adoptés par le gouvernement. Il combat l'opinion de M. Musolino qui a affirmé que la seule ennemie de l'Italie était la France. M. Ricasoli dit qu'il pourrait facilement prouver le contraire, et ajoute :

« La non intervention assure une amitié dépourvue de toute prétention à la suprématie; l'Italie reconnaissante vis-à-vis de la France, doit se mettre en état d'agir par elle-même sans le secours des étrangers. La condition intérieure du royaume est celle qui doit exister dans tout pays qui est toujours en état de révolution. La révolution d'Italie est relativement la plus heureuse de toutes; on ne peut pas citer de troubles sérieux; tout se borne à des délits communs; la sûreté publique laisse certainement à désirer. Depuis deux ans, il a fallu se préoccuper plus de politique que de l'administration

du pays. Les forces du petit Piémont ne pouvaient pas suffire pour le nouveau royaume; les forces de police de l'ancien gouvernement étaient trop corrompues pour pouvoir être utilisées. On a formé de nouveaux éléments.»

Le ministre parle de l'augmentation du corps des carabiniers et de changements dans le corps des fonctionnaires. Quant à la situation des provinces méridionales, il confirme l'exposé de la circulaire aux agents extérieurs. — La réaction qui avait été dominée par le général Cialdini a repris vigueur dans la Basilicate, sur les confins des États-Pontificaux, mais un traité a été conclu avec la France pour la répression des délits. Quant à l'abolition de la lieutenance de Naples, elle a été la conséquence du principe de l'unification administrative. Celle de Sicile sera aussi prochainement abolie. — En ce qui touche la question romaine, la transformation de la papauté doit être opérée par l'Italie d'accord avec la France. Il ne peut pas être question d'employer la violence qui ne résoudrait pas la question. Il faut persuader l'opinion catholique; le projet tendait à ce but; la France n'a pas désapprouvé ce projet; elle a seulement cru que le moment n'était pas opportun pour le présenter au Pape. Le baron Ricasoli termine en demandant un vote de franche approbation ou de blâme.

Les ministres de la justice, de la guerre et des travaux publics ont tour à tour pris la parole. Le ministre de la guerre dit que l'on a conservé tout ce qu'on a pu de l'ancienne armée bourbonnienne qui était en dissolution, et qu'on a gardé les cadres de l'armée méridionale, composée de volontaires. Avec ces cadres, on peut organiser 40,000 hommes, surtout si le général Garibaldi, ainsi que le gouvernement l'espère, en veut prendre le commandement.

En mars, l'Italie aura 300,000 hommes sous les drapeaux. Le ministre compte en outre beaucoup sur l'enthousiasme national.

Le télégraphe ne donne aucun extrait du discours du ministre des travaux publics; mais il déclare qu'il a produit un grand effet.

On annonce que Garibaldi a quitté Turin.

Les nouvelles de Londres font désespérer d'une solution pacifique du différend avec les États-Unis. D'après le Times la réception dans un port anglais du Steamer des confédérés le Nashville, ne fera qu'accroître l'irritation des Américains du nord, et l'ouverture du congrès de Washington, au 4 décembre, créera de nouveaux obstacles au lieu de faciliter un arrangement; car le président Lincoln aura dû certainement rendre compte, par un message, au Congrès, de l'acte du capitaine Wilkes, et il lui sera d'autant plus difficile d'accueillir les demandes de l'Angleterre, qu'il aura probablement justifié devant le Congrès la conduite du commandant du San Jacinto.

L'opinion anglaise accepte sans hésiter une situation qu'on n'a pu conjurer. A mesure que l'on croit moins au maintien de la paix, l'attitude de la presse de Londres paraît de plus en plus ferme et résolue. — Le cabinet agit énergiquement dans le sens de l'opinion publique. On ne parle que d'armements de navires, d'embarquement de troupes et de munitions de guerre pour le Canada, où l'effectif des troupes anglaises, très insignifiant en temps de paix, va être porté à 10,000 hommes.

L'Irlande fait contraste avec les dispositions du peuple anglais. On signale un meeting à Dublin, où les vœux les plus ardents ont été exprimés en faveur de l'Amérique.

Les élections de Berlin sont connues aujourd'hui. Sur neuf députés, un seul appartient à l'ancien parti libéral, les huit autres représentent l'opinion progressiste. Les nouvelles des provinces sont faites dans le sens de ces deux partis.

Les nouvelles de Pologne sont toujours tristes. On mande des frontières que l'administrateur du diocèse archiepiscopal de Varsovie a été condamné à dix ans de déportation en Sibérie.

Cependant on peut pressentir, dans la politique de l'empereur Alexandre, des desseins généreux. Une innovation considérable s'accom-

plit en Russie : l'Empereur vient de créer un conseil de ministres; — le conseil de l'empire qui n'a eu, jusqu'à présent, qu'un caractère consultatif, va être réorganisé; il recevra des attributions législatives, et une certaine publicité serait donnée à ses débats par la voie des journaux; des membres pris en dehors du monde officiel et administratif y seraient admis.

Espérons donc que la main libérale qui s'ouvre aujourd'hui à St-Petersbourg ne se fermera point à Varsovie, et que, par sa prudence, la Pologne reconquerra dans un avenir prochain sa liberté et sa nationalité.

L'armée du Potomac n'a fait aucun mouvement; on ne croit pourtant pas qu'elle prenne son quartier d'hiver. Son escadre vient d'être considérablement renforcée.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 10 décembre.
Naples, 9 décembre. — Une forte éruption du Vésuve vient d'avoir lieu du côté de Torre del Greco; jamais elle n'avait été aussi considérable : cinq trous sont ouverts. La population est en fuite; des secours sont organisés.

Berlin, 7 décembre.
On mande des frontières de la Pologne :
« L'administrateur du diocèse archiepiscopal de Varsovie a été condamné à dix ans de déportation en Sibérie. Sept étudiants juifs et huit étudiants chrétiens de la faculté de médecine de Varsovie seront incorporés comme simples soldats dans le corps d'Orembourg. Ces mesures ont causé une grande consternation.»

Pesth, 7 décembre.
Les nouvelles de Roumanie disent que chaque fonctionnaire, refusant de servir sous les nouvelles institutions, recevra dix-huit soldats jusqu'à ce qu'il ait repris ses fonctions.

Turin, 7 décembre.
Le P. Passaglia a fait son discours d'inauguration à l'Université, au milieu d'un grand concours. L'accueil a été enthousiaste.

trouvons, à un degré assez élevé, les caractères distinctifs de la poésie en général, et de la poésie lyrique, en particulier.

La première condition d'un livre de poésie, la pierre fondamentale de l'édifice, est l'inspiration poétique. Nous ne voulons pas parler ici évidemment de l'inspiration des écrivains sacrés, qui composaient et écrivaient sous l'influence directe de l'Esprit divin. Nous n'entendons pas non plus parler de la théorie platonicienne sur l'inspiration; d'après laquelle le poète écrivait sous l'autorité toujours active du dieu des vers, ou de la muse qui présidait à ses chants. L'inspiration, telle qu'il faut l'entendre, telle qu'elle est en réalité, c'est la vocation naturelle à la poésie, c'est le génie poétique qu'on porte en naissant; c'est le nascuntur poeta des anciens, l'influence secrète dont parle Boileau, et sans laquelle on tenterait vainement de monter au Parnasse. C'est un don du ciel, que l'étude développe et perfectionne, mais ne saurait faire acquiescer, et qu'un grand poète a heureusement caractérisé par ces beaux vers :

« Jamais aucune main, sur la lyre sonore,
Ne guida, dans ses jeux, ma main novice encore :
L'homme n'enseigne pas ce qu'inspire le ciel.
Le ruisseau n'apprend pas à couler dans sa pente,
L'aigle à fendre les airs d'une aile indépendante,
L'abeille à composer son miel. »

(LAMARTINE.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 décembre 1861.

ROC-AMADOUR

Poésies historiques, par M. l'abbé LAYRAL.

I.

Une ère nouvelle s'est levée pour Roc-Amadour depuis quelques années. Cet antique pèlerinage, autrefois si célèbre et si splendide par l'immense concours des pieux visiteurs et la richesse de ses édifices, avait vu s'éclipser sa magnificence et sa gloire. Un vent de désolation et de mort avait soufflé sur cet asile sacré de la prière et de la paix. L'hérésie et la révolution avaient passé sur ces lieux vénérés, laissant après elles des débris et des ruines... et puis ce fut une nuit sombre et un silence de deuil !..

Le dix-neuvième siècle a ramené, sur cet auguste sanctuaire de la reine des cieux, l'aurore des beaux jours. Un grand élan fut donné au pèlerinage de Roc-Amadour par un saint et savant prêtre, le célèbre abbé Caillaud, dont le dévouement apostolique, aidé du concours de ses missionnaires, attira de nombreux visiteurs aux pieds des autels de Marie. En publiant son Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour, il a élevé un précieux monument, où se révèle la tendre piété du croyant, le zèle évangélique de l'apôtre et la science brillante de l'écrivain.

Puis est venu le tour de M^r Bardou, évêque de Cahors, de ce pontife selon le cœur de Dieu, qui,

depuis près de vingt ans, consacre ses travaux et sa vie à faire re fleurir la foi et la vertu au sein de son troupeau bien-aimé. Sous sa pieuse et vigoureuse impulsion, le pèlerinage de Saint-Amadour a reconquis sa célébrité séculaire, et voit revenir, chaque année, un prodigieux concours de fidèles; — et, sous son habile direction, ces antiques sanctuaires se relèvent peu à peu de leurs ruines et recouvrent une partie de la magnificence de leurs premiers beaux jours.

Et maintenant Roc-Amadour vient de trouver un poète digne de lui, qui chante en vers harmonieux ses célèbres origines, ses glorieux souvenirs, ses touchants revers, ses nouvelles splendeurs. Le volume de Poésies historiques que vient de publier M. l'abbé Layral n'est pas un poème épique, paré du prestige de la fiction et du merveilleux; il n'a pas la forme austère du poème didactique. C'est un poème principalement lyrique, composé d'un grand nombre de morceaux distincts, tableaux saisissants, qui, par la variété des sujets, de la mesure et du rythme, ont la vertu de captiver l'attention du lecteur, de charmer son intelligence et son cœur, d'épurer, d'agrandir et d'élever l'âme, en la détachant des faux biens d'ici-bas, pour la ramener à la pensée des choses éternelles. On y trouve généralement une poésie sereine et douce comme un beau jour de printemps, tendre et pure comme la piété, noble et grave comme la vertu.

Ne soyons pas étonnés que M. l'abbé Layral, pour chanter les gloires de Marie et les plus illustres souvenirs de Roc-Amadour, ait eu recours au langage

poétique. La poésie convient par dessus tout aux sujets religieux et leur imprime le cachet sacré de la beauté divine. La poésie, en effet, est le splendide reflet de Dieu dans les œuvres de la nature et dans les œuvres de l'homme, et on l'appelle à juste titre un langage divin. Dans les productions de l'intelligence, la poésie est la plus pure, la plus belle, la plus haute manifestation des pensées et des sentiments de l'âme humaine. Les premiers poètes des anciens peuples, aux premières lueurs de la civilisation, ont consacré leurs vers à chanter les perfections de Dieu et les merveilles de la création.

Si les écrivains sacrés s'élèvent si haut au-dessus des écrivains profanes, c'est parce que leurs livres éminent d'une éloquente et sublime poésie, qu'ils allaient puiser à la source infinie. La poésie des livres saints a provoqué, dans tous les temps, l'admiration des savants, des défenseurs comme des adversaires de la religion.

Ainsi considérée dans son essence et dans son sens général, la poésie est indépendante du langage mesuré et peut se déployer grande et belle dans les écrits en prose comme dans les écrits en vers; et on en voit la preuve dans les chefs-d'œuvre de tant d'écrivains... Mais les vers, quand ils s'échappent naturels et harmonieux d'une intelligence poétique, sont la plus éclatante manifestation de la poésie; — et M. l'abbé Layral a senti qu'il était de force à manier avec succès le langage mesuré.

Puisqu'il s'agit ici d'une œuvre poétique du genre lyrique, nous devons, pour l'apprécier avec vérité et la juger à son point de vue, rechercher si nous y

Garibaldi s'est embarqué à Gènes pour Caprera avec son fils Menotti et quelques amis.
Le prince Eugène de Carignan est arrivé à Florence pour présider la cérémonie de la clôture de l'exposition. L'emprunt italien est à 68 20.

Turin, 7 décembre.

SEANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le baron Ricasoli ajoute à son discours d'hier quelques renseignements sur l'état de la sûreté publique dans la ville de Bologne. La situation n'est pas aussi mauvaise qu'on le disait. Le ministre des finances rectifie quelques assertions inexactes de M. Ratazzi sur les finances du royaume.

M. Carutti soutient que le ministère, en rédigeant un projet d'arrangement avec le Pape, n'a pas cru faire un acte diplomatique, mais seulement faire appel à l'opinion publique entre les prétentions de Rome et celles de l'Italie.

M. Bertani parle longuement contre le ministère. Son discours soulève une foule de protestations et de questions personnelles. M. Bertani ayant affirmé que l'administration s'est en quelque occasion rendue coupable d'avoir violé le secret des lettres, le ministre demande que ce point soit éclairci. Après une longue discussion, la Chambre nomme une commission chargée de recevoir les dispositions de M. Bertani.

Turin, 8 décembre.

Naples, 7. — D'après le journal officiel Nimo Nanco aurait demandé à se constituer prisonnier ayant commis beaucoup de crimes. S'il se présentait, il serait livré au tribunal. Les citoyens rentrent dans leurs foyers.

Madrid, 7 décembre.

Le gouvernement, pour satisfaire les membres de l'opposition, a présenté au congrès le reste des documents relatifs aux négociations avec le Maroc et avec la république de Venezuela.

On lit dans le Constitutionnel :

Nous avons fait l'expédition d'Italie pour délivrer l'Italie de l'Autriche, et nous sommes allés à Rome pour ne pas laisser Rome à la révolution.

Jamais politique n'a été plus claire, plus sage et plus désintéressée. La domination autrichienne, dans la Péninsule, compromettait l'équilibre européen ; le triomphe de la révolution à Rome compromettait à la fois le catholicisme et la nationalité italienné.

La guerre de 1859 et notre occupation de Rome sont donc des faits parfaitement logiques, avec un but déterminé, où l'ambition n'a aucune part, et consistant à placer deux causes justes sous la protection de notre épée et de notre drapeau.

Voilà pourquoi l'Empereur put s'arrêter à Villafranca : après Magenta et Solferino, les dangers de la domination autrichienne n'existaient plus dans la Péninsule. De même, le jour où une transaction sera possible entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, le jour où il y aura en Italie un gouvernement et un peuple assez forts pour ne pas permettre à la révolution de mettre la main sur la Papauté, ce jour-là nos soldats sortiront de Rome. La mission de la France en Italie sera terminée.

C'est à hâter cet événement qu'une bonne politique doit tendre sans relâche. Ainsi, il ne faut pas dire, comme le font quelques-uns qui s'imaginent être fort sages et fort clairvoyants : « Nous sommes à Rome et nous y resterons. » Il faut dire, au contraire : « Nous sommes à Rome et nous ne demandons pas mieux que d'en partir. »

PAULIN LIMAYRAC.

Le nouveau poète quercynois, qui a chanté Roc-Amadour, a reçu incontestablement le don ou l'inspiration de la poésie. Nous n'avons pas la prétention de vouloir déterminer en lui le degré d'élévation de ce don, mais il le possède réellement, et il suffit de lire quelques pages de son livre pour en être convaincu. Le naturel, la facilité, l'abondance, le mouvement qui brillent dans ses vers, révèlent surtout ce don et le talent de la poésie. M. l'abbé Layral a commencé tard à faire des vers ; il a attendu l'âge mûr. S'il avait obéi à son inspiration, au temps de la jeunesse, alors que l'imagination est beaucoup plus vive et plus féconde, il aurait pris une place bien plus élevée dans la carrière poétique. Mais, pour lui, l'occasion d'écrire n'est pas venue plus tôt. Le retour des temps heureux pour Roc-Amadour a frappé son intelligence et son cœur ; et alors, dans ces dernières années, il a écrit lentement et à ses heures, à mesure qu'il y était entraîné par les élans de son âme ; et la muse qui a dirigé et inspiré ses chants, c'est toujours la religion.

Un autre caractère fondamental qui révèle la poésie, c'est le génie créateur. La création, dans la poésie, ne consiste pas à tirer de soi la matière et la forme poétiques. Créer, pour le poète, c'est tracer dans son intelligence des plans habilement conçus, et puis amener ces plans à l'existence et à la réalité, en puisant dans la nature, dans l'histoire, dans les chefs-d'œuvre de l'esprit, les divers éléments les plus propres à produire la beauté poétique. La force et la

UXELLODUNUM (*)

Le Rapport de M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des cultes, sur les travaux de la Commission chargée de rectifier la topographie des Gaules, présente un grand intérêt historique, pour l'étude de notre ancienne patrie. Les résultats des profondes recherches de cette Commission seront consignés dans trois cartes géographiques, accompagnées de textes explicatifs : la première décrira la Gaule, pendant les campagnes de César ; la 2^e, au temps de Dioclétien, et la 3^e, sous le règne de Clovis. Pour ce qui concerne la première de ces cartes, la Commission a fixé l'emplacement, demeuré jusqu'à ce jour incertain, de plusieurs localités célèbres, mentionnées dans les Commentaires de César.

Parmi ces lieux mémorables, illustrés par de glorieux événements, il en est un qui est digne surtout du plus haut intérêt pour le département du Lot : c'est la position de la forteresse d'Uxellodunum, dont le chef des Cadurci, l'héroïque Lutérius, fit le dernier boulevard de l'indépendance Gauloise, et qui seule osa résister encore au Conquérant, lorsque le reste de la Gaule était déjà soumis. La défense d'Uxellodunum est le plus beau fait d'armes, que nous ait transmis l'histoire des temps anciens de notre province du Quercy, et l'un des plus glorieux de la vieille Gaule, pendant la période Gallo-Romaine.

Au nombre des localités principales du Quercy qui revendiquaient Uxellodunum, trois surtout avaient trouvé des défenseurs : Luzech, Capdenac et le Puy-d'Issolu. La Commission de la topographie des Gaules, après de sérieuses études et de laborieuses recherches, vient enfin de trancher la question, et de prendre une décision définitive, en fixant sur le monticule escarpé de la presqu'île de Luzech (rive droite du Lot), l'emplacement d'Uxellodunum.

Cette opinion avait été déjà longuement exposée et victorieusement soutenue dans un remarquable mémoire, publié l'année dernière, par deux membres de la Commission de la topographie des Gaules, M. le général Creuly et M. Alfred Jacobs, qui furent envoyés par le gouvernement, pour étudier scientifiquement tous les lieux de l'ancienne région des Cadurci, qui peuvent offrir quelques analogies avec le site de l'antique Uxellodunum. Ce mémoire a été inséré dans l'Annuaire du Lot de 1861.

Maintenant que la position d'Uxellodunum est historiquement déterminée par une société de savants et qu'elle va être officiellement proclamée dans la nouvelle carte de la Gaule, au temps de César, avec l'approbation du gouvernement, — il faut naturellement s'incliner devant des autorités aussi imposantes.

Lorsqu'une telle question a été étudiée, avec tant de soin et sur les lieux même, par des hommes aussi compétents et aussi profondément versés, soit dans la science archéologique, soit dans la stratégie des sièges, par des hommes qui, s'élevant au-dessus des préjugés de l'amour-pro-

(*) Nous recevons d'un de nos abonnés l'article sur Uxellodunum. C'est avec empressement que nous le publions.

magnificence de la création, pour les œuvres de l'homme, sont toujours plus ou moins élevées, suivant le degré de l'intelligence, la vivacité de l'imagination, la fécondité du génie et de l'inspiration.

Le mérite de création, dans les poésies de M. l'abbé Layral, ne brille pas sans doute des plus belles splendeurs et n'atteint pas aux plus hautes sphères du génie ; mais, dans la sphère qui lui est propre, ce caractère de la poésie rayonne dans son livre d'une lumière assez vive. Le cadre qu'il a tracé pour renfermer son œuvre, les trois parties qu'il embrasse et qui forment les trois chants de son poème, les tableaux divers qu'il a su rattacher à chacun d'eux, sont une création assez heureuse pour le plan général. Et puis, en parcourant les pièces diverses qui forment les détails de l'ensemble, et dont chacune d'elles est un petit poème, on trouve dans un grand nombre d'entre elles un mérite de conception qui n'est pas ordinaire. On pourrait sans doute désirer, pour plusieurs de ces tableaux, plus d'élan, plus de richesse et de fécondité ; mais s'il n'y a pas les magnificences et les hardiesses qui distinguent souvent une verte et vigoureuse jeunesse, on y trouve, en revanche, les qualités moins brillantes mais plus austères et plus sages de l'âge mûr, et l'on n'y rencontre pas les écarts d'une trop vive et trop ardente imagination.

Les créations inspirées du poète doivent encore être une peinture et une imitation des beautés de la nature.

pre local, n'ont eu d'autre but que la découverte de la vérité, lorsque ces savants n'ont pas hésité à se prononcer pour Luzech, il est aisé de reconnaître qu'ils n'ont dû être entraînés que par la force irrésistible de l'évidence.

Pour procéder scientifiquement et d'après les vrais principes de la critique historique, les membres de la Commission qui sont venus rechercher l'emplacement d'Uxellodunum ont dû prendre, pour base de leurs explorations, le texte du récit d'Hirtius qui s'y rapporte et qui fait partie du 8^e livre des Commentaires sur la guerre des Gaules. La topographie d'Uxellodunum et de ses alentours y est décrite en traits fort accentués et fort caractéristiques, et les diverses opérations du siège y sont racontées avec précision.

En examinant les divers lieux qui ont eu la prétention de revendiquer Uxellodunum, ces savants ont reconnu que les diverses circonstances de la topographie et des opérations du siège, telles qu'elles sont imposées par le récit d'Hirtius, s'appliquent à Luzech, dans leurs éléments essentiels, avec une frappante exactitude.

Pour les autres localités rivales, telles que Capdenac et le Puy-d'Issolu, ils ont jugé qu'il serait impossible d'y placer Uxellodunum, sans se mettre en opposition avec les règles de la stratégie et avec les principaux traits de topographie et d'histoire signalés par l'écrivain latin.

Si les habitants de Luzech, comme on ne saurait en douter, portent dans leur cœur les nobles vestiges de ce patriotisme qui animait les défenseurs d'Uxellodunum, ils doivent être heureux et fiers de la décision qui vient d'être prise et éprouver une juste reconnaissance pour le gouvernement de l'Empereur qui a su provoquer la solution du problème historique qui les intéressait à un si haut degré, et a fait enfin sortir la vérité des ténèbres séculaires dont elle était enveloppée.

M. A. G. H.

A l'appui de l'article qui précède, nous croyons devoir reproduire ici textuellement l'extrait suivant, du dernier rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes :

7^e LA POSITION D'UXELLODUNUM. — Les Commentaires nous apprennent que cette ville était située sur le territoire des Cadurques, c'est-à-dire dans la province qui reçut plus tard le nom de Quercy, altération du nom même de Cadurques. Trois localités prétendaient, en s'appuyant sur des titres divers et vraisemblables, continuer l'antique Uxellodunum : Capdenac, Puy-d'Issolu et Luzech. Les deux premières avaient surtout attiré l'attention des antiquaires, et beaucoup d'érudition avait été dépensée pour défendre les droits de l'une ou de l'autre de ces villes à l'héritage de l'oppidum gaulois. Luzech, au contraire, à peine signalée par d'Anville, ne rencontrait aucun avocat compétent. C'est cependant à Luzech que la commission a cru devoir placer Uxellodunum. Après une étude attentive des diverses localités successivement proposées, et une exploration complète de l'ancien Quercy, MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, délégués de la commission, ont constaté que Luzech seul, ou pour mieux dire la hauteur voisine de cette ville, reproduisait cette situation toute particulière signalée dans les Commentaires, une sorte de presqu'île formée par les sinuo-

Il ne faut pas que la poésie se borne à reproduire les faits de la nature ou de l'histoire dans leur pure réalité. Si elle se contentait de peindre la réalité même, elle serait vaincue d'avance par la nature même, qui aurait sur elle l'avantage de la vie et du mouvement. La vraie poésie tend sans cesse à dépasser la nature, en choisissant, dans son sein, ses plus frappantes beautés. — Si la poésie emprunte ses matériaux à l'histoire, il faut qu'elle embellisse la réalité des faits humains, sans altérer la vérité, par une peinture plus vive et plus animée, qui mette en scène les personnages et fasse fortement ressortir leurs actions, leur caractère, leurs vertus ou leurs vices.

M. l'abbé Layral a su réaliser, en partie, ce frappant caractère de la poésie. Il a souvent embelli et rehaussé la nature des lieux qu'il décrit, des événements qu'il raconte. Plusieurs de ses tableaux y sont tracés d'une main ferme, avec des couleurs naturelles et vives. Mais on peut lui reprocher d'avoir quelquefois trop modéré l'élan de son inspiration poétique, et d'avoir été un peu trop sobre d'épisodes et de fictions. Le poète a pensé, comme il le dit dans sa préface, que l'histoire de Roc-Amadour est assez belle par elle-même pour se passer de ces ornements. Nous croyons que, sans altérer la vérité de l'histoire, ou de la tradition, et tout en respectant le fond des événements qu'elles fournissent, la poésie peut avec avantage recourir aux fictions sagement conçues de l'imagination. Ces créations poétiques, loin de nuire à l'ouvrage de M. l'abbé Layral, n'auraient fait que le décorer d'une beauté de plus.

sités d'un cours d'eau et jointe à la plaine par un isthme de 300 pieds environ. Le nom même de Luzech, suivi dans les diverses transformations qu'il a subies, laisse reconnaître une altération du nom d'Uxellodunum. D'un autre côté, la critique des monuments paléographiques dont on s'appuyait pour identifier Capdenac ou Puy-d'Issolu à l'oppidum cadurque, démontre le défaut d'authenticité de ces revendications ou leur peu de valeur géographique. MM. le général Creuly et Alfred Jacobs, en discutant l'ensemble du récit de César, ont montré avec quelle conformité il s'adapte aux environs de Luzech, tandis qu'il est inapplicable au Puy-d'Issolu et à Capdenac. La commission, pleinement convaincue, a, en conséquence, fixé à Luzech l'emplacement d'Uxellodunum.

Les travaux de la commission — qui a déterminé la position d'Uxellodunum et de divers autres lieux célèbres — ont eu pour principe l'intelligente initiative de l'Empereur qui a voulu éclaircir, sur plusieurs points encore obscurs, l'histoire et la topographie de l'ancienne Gaule.

C'est ainsi que Napoléon III ne reste étranger à aucune gloire. Ni les difficultés soulevées par les hautes questions diplomatiques qui touchent aux plus grands intérêts des nations, ni la vigilante sollicitude, imposée par les rouages de l'administration d'une nation comme la France, ni la recherche des réformes utiles et des améliorations sociales qui peuvent procurer le bien-être matériel et moral des populations, ne sauraient absorber en entier sa vaste intelligence. Au milieu des plus grandes préoccupations de la politique, sa prodigieuse activité trouve encore le loisir de se livrer aux plus profondes études historiques, et il sait amener la découverte des plus illustres monuments de notre gloire nationale. C'est à de tels signes qu'on distingue les grands hommes.

A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 10 décembre, Mlle Weber (Clara-Elisa), a été chargée de la direction de l'école communale de Calamane.

Hier soir, vers 7 h. et demie, les promeneurs du cours Fénélon étaient mis en émoi par le bruit d'une arme à feu. C'était le nommé C., ferblantier, qui, pris de vin, s'amusait à faire partir un pistolet qu'il s'était procuré.

La gendarmerie et la police se sont rendus sur les lieux et ont conduit au violon le nommé C. dont les chagrins domestiques et l'état d'ivresse pouvaient faire supposer qu'il était dans l'intention d'attenter à ses jours.

Un accident dont les suites pouvaient être graves est arrivé avant-hier sur le pont Louis-Philippe. La nommée V..., de Cahors, conduisait une charrette attelée d'un mulet. Arrivée sur le pont, elle arrête son attelage et met le pied sur la roue pour décharger un fagot qui se trouvait sur sa charrette. Pendant cette opé-

Pour faire apprécier sous d'autres points de vue, soit pour le fond, soit pour la forme, les plus frappantes qualités de la poésie, l'illustre écrivain déjà cité, et qui peut à juste titre parler de ce don merveilleux, a dit :

« La poésie est l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur, de plus divin dans la pensée, dans ce que la nature visible a de plus magnifique dans les images et de plus mélodieux dans les sons... C'est la langue par excellence, qui saisit l'homme par son humanité tout entière, idée pour l'esprit, sentiment pour l'âme, image pour l'imagination, musique pour l'oreille. »

(LAMARTINE.)

Ces quatre qualités de la poésie apparaissent, dans le livre de M. l'abbé Layral, à une assez grande hauteur pour frapper tout lecteur clairvoyant qui a le sentiment des beautés poétiques. — Les pensées y sont généralement nobles et grandes, dictées ou inspirées par la religion. Les sentiments y sont naturels et touchants, découlant du sujet en même temps que du cœur de l'écrivain. Les images, empruntées au langage figuré, qui sont la parure de la poésie, s'y montrent ménagées avec sobriété, mais ordinairement justes et bien choisies. L'harmonie du rythme et de la cadence, cette musique des vers, y charme souvent l'oreille d'une pure mélodie.

Après ces considérations générales, il faut pénétrer un peu au cœur de l'ouvrage, en jetant sur les parties qui le composent un rapide coup d'œil.

Le gérant, A. LAYTOU.

(La suite au prochain numéro.)

ration, le mulet reprend sa course, et la nommée V... glisse et est entraînée sous la roue, où elle aurait été infailliblement écrasée si l'attelage ne s'était heureusement arrêté de nouveau. L'imprudente V... en a été quitte pour une forte contusion au côté gauche.

Le 23 novembre dernier, le sieur Delpech (Jean), domicilié à Bach, était occupé à remplir une tonne d'eau à une fontaine voisine. Tout à coup la barrique se renversa sur le malheureux Delpech, lui brisa le bras et l'entraîna dans l'eau. Il allait se noyer si la nommée Bach n'était venue à son secours. La conduite courageuse de cette femme a été signalée à M. le Préfet.

La société Orphéonique, s'est réunie Dimanche dernier, à deux heures, dans une des salles de la Mairie, pour procéder à l'élection d'un porte-étendard. M. Séguy, a été élu.

Dans la même séance, M. Godinaud a été nommé directeur des études. Le lendemain au soir, à 8 heures, la société s'est assemblée à Saint-Projet. Les cours de musique ont aussitôt commencé. Les orphéonistes ont trois leçons par semaine, les lundi, mercredi et samedi, de 8 à 9 heures du soir. Les postulants en ont deux seulement, le mardi et le vendredi, à la même heure.

L'adjudication des octrois de Cahors a eu lieu, hier, mardi. Cinq candidats étaient présents. C'est M. Théron (Jean) qui a été déclaré adjudicataire, en portant le prix du bail à la somme de 119,600 fr.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Par une de ces bonnes fortunes, qui arrivent trop rarement dans notre ville, et dont le directeur du théâtre est en grande partie redevable à M^{lle} Irma Aubry, la salle de spectacle a été comble Dimanche. Les premières, surtout, présentaient un coup d'œil charmant; les dames s'y étaient en foule données rendez-vous, et leur présence, toujours si désirée, n'a pas peu contribué à donner à cette soirée un entrain, un air de gaieté qui depuis bien long-temps ne s'était manifesté d'une manière aussi sensible.

Maintenant que le premier pas est fait, les Dames, espérons-le, seront plus assidues aux représentations, elles voudront revoir encore la gracieuse, l'aimable M^{lle} Aubry, l'applaudir, l'admirer de nouveau, et rendre, en même temps hommage au mérite incontestable du reste de la troupe.

La soirée de Dimanche a été délicieuse. M. Kermann a rendu avec beaucoup de naturel, de vérité et d'expression, le rôle difficile de Soligny, dans le vaudeville *Estelle*. La scène où M. de Soligny reconnaît dans l'ami de sa fille, le fils de celui qu'il croit l'avoir trahi, déshonoré; où M. de Bussières sait sacrifier l'amour d'Estelle, au désir de venger l'outrage fait à la mémoire de son père, a été fort bien interprété par MM. Raul et Kermann et leur a valu de chaleureux applaudissements. M^{me} Kermann, un peu faible au début, s'est bientôt relevée; elle s'est dignement acquittée de son rôle d'Estelle; elle en a saisi les plus délicates nuances et les a rendues d'une manière satisfaisante.

M. Gustave a paru aussi comme notaire et ami du général Soligny; il nous a beaucoup parlé de son *cher fils*, petit mauvais sujet, qui dévore toutes ses économies. Mais nous retrouvons notre aimable comique muni d'un rôle plus à sa convenance dans *Gentil-Bernard*. C'est en vieux rhéteur que nous le voyons d'abord dans l'étude du procureur; il nous apparaît ensuite sous le brillant uniforme de dragon de la reine, furieux contre ce petit Bernard, qui vient de lui enlever l'objet de ses amours. Mais qu'il se console; il n'est pas sa première et son unique victime; *Gentil-Bernard* a déjà séduit des procureuses, des marquises, des paysannes; il en est maintenant à la fille d'opéra. Au reste, il ne faut pas trop blâmer ce jeune et enthousiaste poète, auteur de *l'Art d'aimer*; il cherche à mettre en pratique ce qu'il a mis en vers...

M^{lle} Aubry est délicieuse dans le rôle de *Gentil-Bernard*; elle a eu un succès impossible à décrire; et pouvait-il en être autrement, lorsque, sur tous les théâtres où elle a rempli ce rôle, elle a été rappelée, et la pièce a compté un grand nombre de représentations successives.

M^{me} Cor s'est montrée bonne femme de procureur, un peu légère malgré ses quarante

ans passés, et aimant beaucoup trop les rhéteurs.

M^{lle} Rivière a été une marquise orgueilleuse comme elle devait l'être, très-aimable pour l'employé de son futur époux et trop sensible à ses quatrains.

M^{lle} Mariani, une aimable paysanne, naïve, et fort agaçante, sur qui les beaux yeux de Gentil-Bernard ont fait une profonde impression.

M^{me} Kermann, une fille d'opéra très-gracieuse et qui s'entend fort bien à meubler son houdoir.

MM. Raymond, Kermann, Georges, ont été d'excellents maris, très-indulgents pour leurs femmes coupables... Ils ont tous su, Georges surtout, s'attirer, à plusieurs reprises, les applaudissements des spectateurs.

On annonce pour demain la dernière représentation de M^{lle} Irma Aubry. Nous espérons que le directeur, dans son intérêt comme dans celui du public, ne voudra pas nous priver sitôt du plaisir qu'il nous a procuré, et qu'il insistera auprès de la charmante artiste pour qu'elle veuille bien nous donner encore quelques représentations. Nous la verrions, avec beaucoup de plaisir, dans son joli rôle du *Gamin de Paris*. Louis LAYTOU.

Jeudi 12 décembre 1861, à 7 heures 3/4.

Dernière représentation de M^{lle} Irma AUBRY, artiste du théâtre du Palais-Royal.

Le démon de la nuit, comédie vaudeville en deux actes.

M^{lle} Aubry remplira le rôle de Mathilde.

Le capitaine Charlotte, comédie vaudeville en deux actes.

M^{lle} Aubry remplira le rôle du capitaine Charlotte.

La diplomatie du Ménage, comédie en un acte du théâtre Français.

Voici relativement à l'entretien de la température dans l'intérieur des habitations, une recommandation qu'il nous paraît utile de reproduire: la température de l'intérieur de nos maisons, qu'on doit s'efforcer de maintenir en été entre 18 et 20 degrés, ne doit pas dépasser 14 à 15 degrés en hiver. Cette température paraît douce lorsque l'on quitte l'air extérieur, où le froid atteint fréquemment 5 ou 6 degrés, mais depuis que l'usage des poêles en fonte et le chauffage au charbon de terre se sont généralisés, la chaleur des appartements ou des magasins est quelquefois excessive, et il n'est pas rare de voir le thermomètre monter jusqu'à 25 ou 30 degrés. Pendant les gelées rigoureuses, on passe ainsi sans transition d'un froid extrême à une extrême chaleur, et de graves altérations dans la santé ou des attaques d'apoplexie n'ont pas souvent d'autre cause que ces brusques changements de température. L'uniformité de température, favorable à toutes les constitutions, est surtout indispensable pour les vieillards et les enfants.

Soins à donner aux personnes mordues par des chiens enragés.

On a placé, dans Paris et le département de la Seine, une ordonnance de police datée du 25 octobre, et dont voici le texte:

« Nous, préfet de police, etc.;

« Considérant que, dans ces dernières années, le nombre des décès par suite d'hydrophobie s'est accru d'une manière notable;

« Que la cause de ces malheurs doit être attribuée à l'ignorance où l'on est, en général, des moyens préservatifs à employer en cas de morsure;

« Qu'il importe en conséquence de donner de la publicité aux moyens préservatifs qui, dans l'état actuel de la science, ont été reconnus seuls efficaces;

« Ordonnons:

« L'instruction sur les soins à donner aux personnes mordues par les animaux enragés sera affichée dans Paris et le département de la Seine. »

Voici cette instruction, émanée du Conseil d'hygiène et de salubrité:

« Le seul moyen certain de préserver les funestes effets des morsures d'un animal enragé, est d'appliquer le fer rouge sur les morsures. L'expérience prouve que cette application est d'autant plus efficace qu'elle suit de plus près l'accident; d'ailleurs, elle est d'autant moins douloureuse que le fer est plus fortement chauffé.

« En conséquence, lorsqu'une personne a été mordue par un animal enragé ou supposé tel, il convient d'appliquer tout de suite et

profondément sur les blessures un morceau de fer chauffé à blanc: un fer à plisser, un bout de triangle, le manche d'une pelle, un fragment quelconque de forme étroite et allongée, peuvent être employés partout et instantanément à cet usage.

« En attendant que le fer soit chauffé, on aura soin d'EXPRIMER les blessures, afin d'en faire sortir la bave ou le sang qui les imprègnent.

« On pourra même laver les blessures avec de l'alcali volatil étendu d'eau, de l'eau de savon, de l'eau salée, de l'eau de chaux, et, à défaut de ces liquides, avec de l'eau pure.

« Dès que le fer sera prêt, on se hâtera d'essuyer les plaies et de les brûler profondément. L'emploi du fer chaud rougi à blanc n'est pas seulement plus sûr que celui des divers caustiques solides ou liquides quels qu'ils soient; il cause aussi moins de douleur.

« On ne devra donc pas hésiter à y recourir de préférence à tout autre moyen.

« On ne saurait trop rappeler au public le danger des prétendus spécifiques que vendent et distribuent les charlatans. On ne connaît jusqu'à ce jour, nous le répétons, de préservatif certain contre la rage que la cautérisation pratiquée comme il vient d'être dit.

« Il est bon de faire observer que, toutes les fois que l'application du fer rouge pourra être faite par un homme de l'art, il y aura avantage pour le blessé. Dans tous les cas, il sera nécessaire d'appeler un médecin, même après l'emploi des moyens précités, attendu qu'il pourra seul bien apprécier la profondeur des blessures et l'effet de la cautérisation, qui resterait sans efficacité si elle avait été faite incomplètement.

« Comme il est utile de constater si les chiens qui auraient fait des morsures sont réellement enragés, il faut se garder de les tuer, ainsi qu'on le fait ordinairement. Il vaut mieux, si la chose est possible et sans danger, les conduire à l'école vétérinaire d'Alfort, où ces animaux seront toujours reçus.

« Lu et adopté dans la séance du 25 octobre 1861.

« Signé: BOUDET, vice-président;

« A. TRABUCHET, secrétaire. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 décembre 1861.

6 Versements dont 2 nouveaux... 465 f 89

5 Rembour* dont 3 pour solde... 4,660 89

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{re} 05^c; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85^c; 2^e catég., 75^c.

Veau: 1^{re} catégorie, 1^{re} 20^c; 2^e catégorie, 1^{re} 40^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{re} 45^c; 2^e catégorie 1^{re} 05^c.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.
Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

LE FEUILLETON DE CE JOUR.

Nous publions aujourd'hui un premier compte-rendu des *Poésies historiques* sur *Roc-Amadour*, de M. l'abbé Layral. Selon notre méthode, nous avons soumis cet ouvrage à l'examen et à l'appréciation de quelques hommes versés dans l'étude des belles-lettres. Celui qui a bien voulu écrire cette appréciation littéraire n'a donc pas formulé des opinions purement personnelles: il a exprimé les jugements divers que nous avons recueillis sur cet ouvrage. N'ayant en vue que la recherche consciencieuse de la vérité, nous avons voulu nous tenir aussi éloigné de l'opposition et de la sévérité que de l'éloge exagéré. Ici, comme toujours, nous avons suivi notre devise: *Vérité, impartialité, bienveillance*.
S'il se trouve des lecteurs, comme il y en aura sans doute, qui n'acceptent toutes les diverses assertions de ce compte-rendu, ils seront parfaitement libres d'exprimer des sentiments contraires. Le *Journal du Lot* ouvrira ses colonnes avec empressement, tout en leur laissant la responsabilité de leurs écrits.

A. LAYTOU.

Départements.

Tarn-et-Garonne. Un horrible assassinat a été commis à Parizot dans la nuit du 25 au 26 novembre. Le 26, vers 7 heures du matin, sur un aire sol situé au-dessous du village, on aperçut le cadavre d'une femme étendue à terre, et recouverte de paille; sur la tête était placée une grosse pierre du poids de 21 kil. La justice étant arrivée sur le lieu

du crime, le corps fut reconnu pour celui de la nommée Rose Salingardes, fille-mère, âgée d'environ trente-huit ans et demeurant à Parizot.

D'après le rapport des médecins; la victime avait reçu deux coups violents, portés avec un instrument contondant, l'un à la tempe droite, l'autre à la pommette de la joue gauche; de plus, à l'aide d'un bâton sans doute, on lui aurait enfoncé le schal qu'elle portait, avec tant de violence dans la bouche, que la langue avait été refoulée dans la gorge.

La fille Salingardes avait été en service chez le nommé Escaffre, Jean, propriétaire à Fournas, commune de Caylus, qui aurait eu avec elle des relations intimes; il lui avait assigné un rendez-vous le soir même du crime. Les soupçons se sont naturellement portés sur Escaffre, et les présomptions ont été assez graves pour amener son arrestation.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

Dordogne. — On lit dans l'Echo de Vézère:

Encore un douloureux événement qui vient démontrer aux parents l'imprudence qu'ils commettent en laissant des allumettes chimiques à la portée de leurs enfants:

Un charmant petit garçon de deux ans et demi, demeurant chez M^{lle} Louise Marcillac, rue Modeste, n° 4, à Périgueux, était à jouer seul dans une chambre où se trouvaient à la fois des tisons mal éteints et des allumettes chimiques. Tout-à-coup, on entend des cris déchirants. On monte, et on trouve la pauvre créature se débattant au milieu des flammes qui brûlaient ses vêtements. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, l'enfant est mort le lendemain.

Lot-et-Garonne. — Le Tribunal correctionnel de Villeneuve a condamné à 2 ans de prison, 1,000 fr. d'amende et 5 ans de surveillance, le nommé Vergnes, Joseph, cultivateur à Monflanquin.

Le 13 octobre dernier, se trouvant dans un café de Monséguir, où on causait incendies: « Tant mieux, avait répété plusieurs fois ce « mauvais drôle; on fait bien de faire brûler « les maisons, on en fera encore davantage. « Les riches ne veulent pas vendre leur blé; « les incendies sont un bon moyen de les y « contraindre. »

Nous ne saurions trop applaudir à la juste sévérité du Tribunal de Villeneuve.

Celui d'Agen a prononcé une nouvelle condamnation à 15 jours de prison et 50 francs d'amende pour propagation de fausses nouvelles.
(Journal de Lot-et-Garonne.)
Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Romé, 8 décembre. — Le Pape a reçu, en audience particulière, M. de Lavalette, ambassadeur français.

— Depuis lundi, on continuait de discuter à la tribune nationale les questions relatives à la situation de Naples, mais la discussion ne devait évidemment prendre tout son essor que le jour où M. Ratazzi entrerait en lice.

Les bancs de la Chambre se garnissaient cependant depuis plusieurs jours en prévision des intéressantes séances de cette fin de semaine; Garibaldi s'est lui-même décidé à poursuivre son voyage jusqu'à Turin. Mais on ne dit pas que le général se propose de prendre part à la discussion. Quant à ses sentiments personnels sur l'avenir des provinces méridionales, nous les trouvons assez clairement exprimés dans cette lettre adressée le 30 novembre à un de ses amis de Naples, et que nous empruntons aux *Nationalistes*:

« Mon cher Mignogna,

« Je vous envoie un salut d'affection pour réponse à vos lettres. — Dites à vos frères des provinces méridionales d'annoncer à toute la *canaille* qui ravage ces braves populations: « Que la justice de Dieu est prête à les atteindre, et que bientôt, sur la terre italienne, il ne restera plus que leur mémoire couverte d'infamie.

« Tout à vous, » J. GARIBALDI »

— L'Italie annonce comme probable, pour le 20 décembre, la prorogation du Parlement jusqu'au mois de mars prochain. Le Chambre, avant de se séparer, serait appelée à voter les crédits nécessaires pour trois mois d'exercice. Au mois de mars on discuterait le Budget.
(Constitutionnel.) Ed. VIENNE.

— L'Italie annonce de la manière la plus positive que le gouvernement français, par une note adressée au gouvernement italien, promet le concours de l'armée française à la répression du brigandage dans les provinces napolitaines.
(Journal des Débats.) L. ALLOURY.

ESPAGNE.

Madrid. — Le conseil des ministres, tenu dans la soirée de dimanche dernier, et sur lequel on a fait tant de commentaires absurdes, a eu pour objet d'examiner et de discuter le traité postal qui va être mis prochainement à exécution entre la France et l'Espagne. (Correspondencia.)

— On nous assure que la reine vient de nommer gou-

verneur du prince des Asturies, M. le marquis de la Corvera, ex-ministre de fomento. (El Pueblo.)
 — Au dire du journal *El Reino*, cette nomination aurait jeté l'alarme parmi les ministériels, lesquels craignent que cette preuve de confiance de la couronne ne soit un acte peu favorable au comte-duc et à ses autres collègues qui ont accepté avec tant d'empressement la démission du ministre de fomento.

ANGLETERRE.

Londres. — Nous annonçons, avec une vive douleur, qu'on a reçu hier par le télégraphe, à l'hôtel de l'Inde, la mort de la comtesse Canning, épouse du gouverneur général de l'Inde. Cette dame a expiré le 18 du mois dernier à Calcutta. Lady Canning était la fille de feu lord Stuart de Rothsay et de lady Elisabeth Margaret, troisième fille de Philipp, troisième de Hardwicke. Elle était née en 1817.

MEXIQUE.

Les correspondances et les journaux que nous recevons de Mexico inspirent de l'horreur. La démagogie, devenue maîtresse de cette malheureuse contrée, menace de renouveler les scènes affreuses qui désolèrent la France en 93. Le congrès s'était réuni à la fin d'octobre pour approuver un projet de loi tendant à établir un tribunal de salut public, qui déciderait des procès en matière politique et auquel on donnerait le droit de condamner à la peine de mort sans appel, et de confisquer les propriétés des condamnés. (Correspondencia.)

Pour extrait : A. LAYTOU

Paris.

10 décembre.

L'Empereur est attendu aux Tuileries pour dîner.

Les voltigeurs et les cuirassiers de la garde impériale ont pris le service.

La foule est énorme aux abords du palais.

Indépendamment du bataillon commandé dans un des régiments d'infanterie de la garde impériale de la garnison, pour faire un service d'hon-

neur à l'arrivée de l'Empereur, et qui se trouvait en station dans la grande cour et aux abords de la gare du chemin de fer, un bataillon du 6^e régiment d'infanterie de ligne, précédé des sapeurs et de la musique, avec le colonel et le drapeau du régiment, attend dans la cour de la gare et fera face au bataillon de la garde impériale, à l'arrivée de Sa Majesté.

— La commission du Sénat, chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte portant modification des articles 4 et 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, s'est réunie lundi à deux heures.

— Nous apprenons l'arrivée à Paris de M. Laurence Oliphaut, le secrétaire de la légation anglaise au Japon, qui a presque miraculeusement échappé, dans ce pays, avec ses collègues, à une tentative d'assassinat. M. Oliphaut est venu consulter les médecins français pour la guérison de ses graves blessures.

Pour extrait : LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux. — Les vins arrivent de toutes parts en si grande abondance, qu'ils encombrant les gares. Les vins nouveaux sont cependant bien tenus, et même leur prix est tel qu'il éloigne bon nombre d'acheteurs. Ceux du Midi de faible qualité donnent quelques craintes, mais les bonnes qualités se conserveront certainement bien. Il faut avouer aussi que l'œnologie est encore bien arriérée dans ces provinces. On parle de grandes affaires en vins fins de Bordeaux 1861 qui ont été faites par des maisons anglaises dans les prix de 1,800 à 5,000 fr. le tonneau de 912 litres. On en évalue le total de 5 à 6 millions de fr. L'alcool du Languedoc a suivi le mouvement rétrograde

des alcools de betterave et il perd 5 fr. au cours de 105 fr. l'hect. Les 3/6 du Nord sont en baisse nouvelle de 2 à 3 fr. depuis huit jours, soit de 10 fr. en quinze jours. On tient le disponible et le courant du mois de 70 à 71 fr., les 4 premiers mois à 75 fr. et les 4 mois du milieu à 77 fr. (L'Industrie.)

Tribunal de simple police de Cahors.

Audience du 9 décembre 1861.

- 12 revendeuses condamnées à 1 fr. chacune pour accaparement sur les avenues de la ville.
- 1 propriétaire à 1 fr. pour divagation de canards.
- 3 habitants à 1 fr. pour défaut de balayage.
- 1 boucher à 1 fr. pour n'avoir pas couvert la viande en venant de l'abattoir.
- 1 propriétaire de la campagne à 1 fr. pour avoir fait des ordures en public, sur le cours Fénélon.
- 1 habitant à 1 fr. pour jet d'eau par la croisée.
- 2 aubergistes à 6 fr. pour n'avoir pas inscrit les noms des voyageurs sur leur registre d'auberge.
- 1 limonadier à 5 fr. pour avoir reçu dans son établissement des enfants âgés de moins de seize ans.
- 3 revendeurs à 1 fr. pour avoir accaparement des grains avant l'heure.
- 1 boucher à 4 fr. pour avoir refusé de sortir de l'abattoir à dix heures du soir sur l'ordre du concierge.
- 1 maçon à 15 fr. et trois jours de prison pour bruit et tapage nocturnes.
- 2 propriétaires à 15 fr. pour le même motif.
- 1 bouchère à 11 fr. pour vente de viande à un prix supérieur à la taxe municipale.
- 8 charretiers à 6 fr. pour défaut d'éclairage.
- 1 boulanger à 1 fr. pour s'être endormi sur la voiture.
- 1 enfant à 1 fr. pour avoir fait charivari sur les boulevards de la ville.

VILLE DE CAHORS.
 Marché aux grains. — Samedi, 11 décembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment...	344	82	28 ⁸ / ₁₀₀	78 k. 240
Maïs.....	97	57	16 ⁵ / ₁₀₀	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

9 décembre 1861.

Au comptant :

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 50	jouis de décemb.	
4 1/2 pour cent	94 80	» » »	30
Obligations du Trésor ..	447 50	» » »	»
Banque de France.....	2970	» 5	» » »

10 décembre.

3 pour 100	67 50	» » »	»
4 1/2 pour 100.....	94 70	» » »	40
Obligations du Trésor...	447 50	» » »	»
Banque de France.....	2970	» » »	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 9 déc. Cavalie (Baptiste).
- Décès.
- 7 — Lherm (Antoine-Léon), 46 mois.
- 9 — Duc (Louisa-Bernardine-Jeanne), 40 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

MARIAGE Un professeur, ayant 24,000 fr. et 42 ans, désire s'unir à une demoiselle ou veuve, ayant 6,000 francs. Ecrire franco à M. A. B., rue des Changes, 37, à Toulouse.

Fin Décembre, paraîtra à la Librairie de M^{me} Richard, à Cahors,

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1862

Contenant les Adresses des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ses préfectures.

On trouve toujours chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; un grand assortiment de livres pour distributions des Prix, les Ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

COLLE BLANCHE LIQUIDE

Cette colle s'emploie à froid, On peut s'en servir pour coller le Papier, le Carton, la Porcelaine, le Verre, le Marbre, le Bois, le Cuir, le Liège, etc. — Prix du flacon : 50 c. et 1 fr.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

A Cahors, chez BAYLES, opticien.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

Eclairage Minéral par le SCHISTE

Vente en gros et en détail. — Dépôt de Lampes électriques.

L'impulsion progressive imprimée à l'éclairage au Schiste a porté ses fruits; aussi pour donner encore plus d'extension à ce genre d'industrie et en faire profiter sa nombreuse clientèle, la dame veuve CHAMPARINY, vient de réduire le prix de vente de ce liquide.

L'abaissement des prix devant doubler le chiffre des ventes, ce sera là une voie évidente de progrès pour l'acheteur, sans être une cause de perte pour le vendeur.

Indépendamment de la réduction annoncée, elle continuera, comme par le passé à livrer au commerce des huiles légères, de premier choix et, sans contredit de l'une des meilleures provenances de France.

L'on trouvera, dans ses magasins, situés toujours place du Palais de Justice, un assortiment complet de lampes électriques, ne laissant rien à désirer sous le rapport de la confection, et donnant une lumière qui ne souffre pas de comparaison.

A compter du 1^{er} décembre prochain, le litre de schiste léger, première qualité, précédemment vendu 4 fr. 25 cent., est réduit à 4 fr. 10 cent.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche.

— Bristol, (haute nouveauté).

Billets de mariages, etc., etc.

AVIS.

Tilburys à deux roues d'occasion, voitures à quatre roues, en tout genre, neuves et d'occasion, charriots d'occasion.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors.

EAU DE

NAVARRÉ

Coiffeur-chimiste, rue de la Pomme, 32, à Toulouse.

TEINTURE VÉGÉTALE

pour teindre la barbe et les cheveux en toutes nuances, sans tacher la peau. — Emploi facile et sans danger pour la santé. — 8 francs la boîte.

MÉDAILLE D'HONNEUR

décernée par le jury de l'exposition de Toulouse en 1858.

Dépôt à Cahors, chez M. LUBIN, coiffeur.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.